

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 04 Avril 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Date de convocation :	21 MARS 2024
Date d'affichage :	21 MARS 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

2024 -28 : affectation du résultat budget Assainissement

L'an deux mille vingt-quatre, le **04 AVRIL** à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, COLLET GILLES, DELEVILLE KARYNE, PASQUIER LAETITIA, LAPRADE DANIEL, LEGRAND OLIVIER (ARRIVEE A 19H19), VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H56)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

GRAS ANITA A GILLES COLLET
FERRANDIS MYLENE A PASQUIER LAETITIA

Etaient absents MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MONSIEUR TREBUCHET ARNAUD

Madame LESCURE Magali a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat pour l'exercice 2023
Après en avoir délibéré,
CONSTATE le solde des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal,
Avec 9 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

DECIDE que le résultat déficitaire de la section fonctionnement pour **122 906.72€** est affecté en totalité au chapitre 002 en recette de fonctionnement.

DECIDE que le résultat excédentaire de la section investissement pour **622 572.38€** est affecté en totalité au chapitre 001 en recette d'investissement

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 05 Avril 2024

Le Maire



Alain THIBAUD

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240405-2024_28-DE